

LES DERNIÈRES Les amnaques au compte de formation se multiplient

ROCHEFORT Le commissariat de Rochefort a constaté une hausse des escroqueries au compte personnel de formation (CPF) cette année. La dernière victime en date a porté plainte au commissariat cette semaine. Cette Rochefortaise âgée d'une quarantaine d'années a reçu un appel d'une femme se disant du dispositif « mon compte ma formation ». Persuasive, elle lui explique comment utiliser son crédit de points accumulés, destiné au paiement d'une formation professionnelle jusqu'au départ en retraite. Lui mettant la pression, la femme lui indique comment utiliser ces 2 845 euros, avant la date butoir du 31 décembre 2021. Crédule, la Rochefortaise donne ses informations personnelles et va même jusqu'à accepter par mail des formations en validant les demandes envoyées par son interlocutrice. L'amnaque continue au point que la victime ne peut plus se connecter à son compte de Sécurité sociale Ameli, ni à son compte de formation. Quand enfin elle s'y connecte après avoir tout réinitialisé, elle découvre que son compte formation a été siphonné, vidé de son crédit de 2 845 euros, les formations étant réputées faites et facturées. Pour se prémunir de telles arnaques, la police rappelle de se méfier des démarchages téléphoniques et de ne jamais communiquer ses données personnelles. Le seul site officiel pour le compte de formation est www.MonCompteFormation.gouv.fr. En cas d'arnaque, il vaut mieux porter plainte, signaler l'escroquerie au 0 805 805 817 et contacter l'assistance du compte de formation au 09 70 82 35 51.

entretenir les fossés. Les sangliers vont pulluler. Les gens n'auront plus le droit de se baigner, d'aller sur l'estran... » Même le passage futur de la Vélodysée, une véloroute très touristique, paraît compromis. « On l'a dit au préfet, lors des réunions préparatoires qu'on a eu, mais nous n'avons pas été entendus ! »

Le projet de décret ministériel d'extension soumis à l'enquête publique liste en effet des interdictions ou limites d'usage concernant la pêche à pied, la chasse, la promenade, les chiens... Des dispositions qui visent à fournir une plus grande zone de quiétude aux oiseaux migrateurs, en particulier, à l'heure où la biodiversité s'effondre à l'échelle mondiale. Des enjeux environnementaux d'un côté, des usages humains de l'autre.

Le site internet de la préfec-

ture a été consulté. Les pétitions lancées par telle ou telle structure (Carrelets charentais, Ligue pour la protection des oiseaux...) Extraits.

Ils sont contre l'extension

« Vu les contraintes dues auovid, il n'est pas judicieux de réduire les espaces sur lesquels nous pouvons nous ressourcer à travers nos loisirs ». Jean-Marc G.

« Depuis des générations, ce sont les acteurs locaux qui ont créé toutes ces zones de marais et qui les entretiennent avec passion et raison. Je suis un Gaulois, petit-fils d'agriculteur, fils d'ouvrier. J'ai aidé mon grand-père et mon père à entretenir ces marais. Et j'y amène régulièrement mes enfants et petits-enfants, juste pour le plaisir d'être en pleine nature, sans entrave, en toute liberté. Depuis toujours nous

bon modifier son statut. Cela va nous priver d'un grand bol d'air et pourtant, en ces périodes particulières, tout le monde en a besoin. » Philippe B.

« Après avoir consulté le dossier sur internet, je ne vois pas la nécessité de fermer l'estran aux promeneurs, baigneurs, pêcheurs à pied et autres sportifs. Ce serait tellement plus logique et respectueux envers les citoyens de laisser une bande côtière de 60 mètres qui ne nuirait pas à la réserve... » Jean-François G.

Ils sont pour l'extension

« Cette extension méritera d'être plus importante encore, au vu des enjeux présents. Mais c'est déjà une très belle avancée qui doit se concrétiser. » Adeline P.

« Je soutiens l'extension de la réserve afin d'y préserver la manuelle C.

Les élus d'Yves ont voté contre à l'unanimité

Le Conseil municipal était réuni mardi soir autour du maire Didier Roblin

Mardi 14 décembre, le maire d'Yves Didier Roblin a invité le Conseil municipal à voter contre le projet d'extension de la réserve naturelle de la baie et du marais d'Yves, tel qu'il a été soumis à l'enquête publique. Les élus de la commune l'ont suivi et ont voté contre le projet à l'unanimité.

« Ce dossier est issu d'une concertation que j'estime avoir été insincère, explique le maire. Les comptes rendus des réunions du comité de pilotage ne reflètent pas les avis

des acteurs locaux. Par ailleurs, comment est-on passé d'une attribution de 8 hectares au lieu dit la Roselière dans le cadre des compensations de la digue de protection à cette extension de 1025 hectares ? »

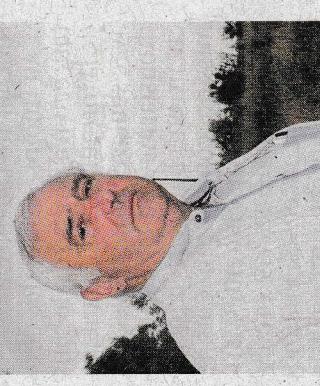
Lettre au préfet

Le maire d'Yves estime qu'un projet de cette ampleur aurait dû être étudié dans le cadre d'un contrat de territoire. L'école pointe l'extension maritime de 880 hectares sur les anses d'Yves et de Fouras

« Nous n'étions pas opposés jusqu'à ce que nous découvrions toutes les interdictions liées à ce statut de réserve naturelle qui supprimerait tout accès, toutes activités professionnelles et de loisirs sur le littoral. Nous n'avons pas été entendus, nous ferons valoir notre savoir-faire en matière de gestion de ces milieux. Nous réclamons le droit pour tous à bénéficier de ces paysages. » Un courrier en ce sens doit être envoyé au préfet.

Annie Massias

« L'intérêt collectif - ici préserver et reconstituer un écosystème en bonne santé, petite pierre dans l'édifice de la santé de la planète et de la survie à long terme de l'espèce humaine - doit primer sur des réticences individuelles ». Emmanuelle C.



Didier Roblin devant la zone d'emprunt des matériaux, un espace qui devrait être annexée à la réserve naturelle.

ARCHIVES A.M.